



Liste des biens avant divorce

Par **BRISY**, le **09/06/2008** à **21:53**

Bonjour,

Séparée de mon mari depuis novembre, il a demandé le divorce que j'ai refusé lors de la conciliation en février.

J'aimerais savoir si il est possible de faire un état officiel des biens que nous possédons en commun qui sont chez moi et qui sont chez lui, il a pris des meubles lorsqu'il est parti du domicile. Il en a acheté d'autre pour emménager en novembre. J'ai peur qu'il ne cache des objets lors de la liquidation.

Que puis-je faire pour éviter cela ?

Merci de me répondre.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **10/06/2008** à **12:06**

En fait de meubles , possession vaut titre .

Est bien raisonnable de se battre pour quelques meubles de valeur souvent inférieure au coût du déménagement ?

Essayez de trouver un arrangement avec votre mari .

vous pouvez certes demander à un huissier , sur décision de justice, de faire un inventaire

contradictoire des meubles .

A vous de payer les frais de justice et d'huissier .

cordialement

Par **Marion2**, le **10/06/2008 à 20:30**

Il n'est absolument pas nécessaire d'avoir une décision de justice pour demander à un huissier d'établir un constat des meubles se trouvant dans son propre logement.

Je pense que c'est la meilleure de solution pour vous garantir un partage égal.

Pensez également à prendre des photos.